



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

réglementation

Question écrite n° 24593

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie sur les Plans de gestion des étiages (PGE). Il lui demande de bien vouloir lui indiquer le nombre de PGE validés, en cours de validation, ou en cours d'élaboration dans notre pays et dans le département de la Lozère.

Texte de la réponse

Les plans de gestion des étiages (PGE) permettent d'organiser la gestion quantitative des ressources en eau. C'est un outil contractuel uniquement mis en oeuvre dans le sud-ouest. Il y a 11 PGE validés (Charente, Isle-Dronne, Dordogne-Vézère, Lot, Tarn, Lère, Lemboulas, Garonne-Ariège, Neste et rivières de Gascogne, Adour amont, Dropt) et 1 PGE en cours de validation par l'État (Luys-Louts), soit au total 12 PGE validés ou en cours de validation. Le département de la Lozère est concerné par deux 2 PGE validés le PGE du Tarn et le PGE du Lot.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 24593

Rubrique : Cours d'eau, étangs et lacs

Ministère interrogé : Écologie, développement durable et énergie

Ministère attributaire : Écologie, développement durable et énergie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 avril 2013](#), page 4319

Réponse publiée au JO le : [4 mars 2014](#), page 2049